

## APPARTENANCE COMMUNAUTAIRE ET ENGAGEMENT DANS LE MÉTIER : LE CAS D'UNE GÉNÉRATION DE MARINS PÊCHEURS PROFESSIONNELS (1940-1960)

Gilles Lazuech

Société française d'économie rurale | « [Économie rurale](#) »

2020/1 n° 371 | pages 23 à 36

ISSN 0013-0559

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2020-1-page-23.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Société française d'économie rurale.

© Société française d'économie rurale. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

---

## Appartenance communautaire et engagement dans le métier : le cas d'une génération de marins pêcheurs professionnels (1940-1960)

*Community belonging and commitment to the profession: The case of a generation of professional fishermen (1940-1960)*

Gilles Lazuech

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/7421>

DOI : 10.4000/economierurale.7421

ISSN : 2105-2581

### Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

### Édition imprimée

Date de publication : 31 mars 2020

Pagination : 23-36

ISSN : 0013-0559

Distribution électronique Cairn



CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

### Référence électronique

Gilles Lazuech, « Appartenance communautaire et engagement dans le métier : le cas d'une génération de marins pêcheurs professionnels (1940-1960) », *Économie rurale* [En ligne], 371 | janvier-mars 2020, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 30 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/7421> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.7421>

---

© Tous droits réservés

# Appartenance communautaire et engagement dans le métier : le cas d'une génération de marins pêcheurs professionnels (1940-1960)

Gilles LAZUECH • Centre Nantais de Sociologie (CENS), Université de Nantes

Alors que les communautés paysannes vont être affaiblies par le processus de modernisation et d'intensification de l'agriculture, le modèle productiviste appliqué à la pêche artisanale à partir des années 1960 va rencontrer dans les communautés portuaires un succès incontestable. Ces dernières mobilisent localement un ensemble de ressources sociales, économiques et culturelles disponibles qui leur permettent de bénéficier pleinement de leur entrée dans l'économie marchande. L'article se propose d'examiner ce que furent ces ressources à l'aune des engagements professionnels d'une génération de marins pêcheurs nés entre 1940 et 1960.

**MOTS-CLÉS :** pêche artisanale, autochtonie, réputation, communautés, crise de la pêche, marins-pêcheurs

**Community belonging and commitment to the profession: The case of a generation of professional fishermen (1940–1960)**

*While farming communities were weakened by the process of modernization and intensification of agriculture, the productivist model applied to artisanal fishing from the 1960s was an undeniable success in harbor communities. The latter mobilized locally a set of available social, economic, and cultural resources that allowed them to fully benefit from their entry into the market economy. This article examines the nature of these resources with regard to the professional commitments of a generation of fishermen born between 1940 and 1960. (JEL: N5).*

**KEYWORDS:** artisanal fishing, autochtony, reputation, communities, fishing crisis, fishermen

**A**u cours des dernières décennies, la pêche artisanale française a été confrontée à un ensemble de difficultés que traduisent notamment la baisse de la rentabilité du capital investi et la dégradation de la rémunération des pêcheurs (Baranger *et al.*, 2011 ; Corlay, 1984). La prise en compte des raisons économiques, réglementaires, politiques, voire sociétales est essentielle pour comprendre ce qui a été parfois perçu par les professionnels comme une crise. Cependant, ces raisons, généralement bien documentées (Deldrève, 2015 ; Guillotreau, 2008 ; Guillotreau *et al.*, 2018 ; Le Floc'h, 2017 ;

Lequesne, 2004), ne suffisent pas à expliquer le malaise exprimé par les pêcheurs professionnels. Notre contribution vise à compléter les explications proposées en la matière en suivant une démarche d'analyse des matériaux d'enquête de terrain qui relève de la sociologie compréhensive.

À l'occasion d'une longue enquête de terrain (2012-2018), nous avons recueilli, surtout auprès de pêcheurs de plus de cinquante ans, un discours de déploration qui portait sur la disparition des « bons matelots ». Ce discours s'inscrivait dans une réalité objective de pénurie de main-d'œuvre qui a affecté le secteur de la pêche

professionnelle (en particulier hauturière) dans les années 1990 (Gouzien, 2009 ; Podevin et Checcaglini 2002) et à laquelle la profession tente aujourd'hui de faire face (FranceAgrimer 2018). Mais au-delà des difficultés rencontrées par les armateurs pour recruter des matelots et fidéliser leurs équipages, la fréquence de ce discours nous a conduit à nous interroger sur cette « disparition » en posant pour hypothèse que les « bons marins » (matelots et patrons) avaient été des constructions sociales produites à l'échelon local (Delbos et Jorion, 1990 ; Guichard-Claudic *et al.*, 2016).

À l'aune de cette hypothèse et en nous appuyant sur les caractéristiques constitutives d'une communauté de lieu – identité, participation, historicité, appartenance, mutualisme, ordre et intégration (selon la définition qu'en donne Philip Selznick, 1992) –, nous proposons d'analyser deux communautés portuaires entre la fin des années 1950 et le début des années 1990. Cette période est marquée par un double processus apparemment contradictoire. L'insertion croissante du secteur de la pêche artisanale dans l'économie marchande (dont l'une des manifestations, à l'instar de l'agriculture pour les produits agricoles, est la diffusion du modèle productiviste d'exploitation de la ressource halieutique) s'accompagne d'un renforcement de l'ancrage local de la filière. Cet ancrage local se manifeste par la vitalité des structures coopératives (coopératives d'armement et d'avitaillement notamment), la mutualisation de ressources (les centres de gestion) ou encore les organisations de producteurs, qui assurent la défense d'intérêts économiques communs (Ponsot et Mauget, 2008).

Nous voudrions montrer que les jugements portés sur les qualités des marins pêcheurs débordent l'espace professionnel *stricto sensu* pour s'inscrire dans des communautés de lieu ayant développé une culture singulière. Les traits saillants de

cette culture sont une intense concurrence économique et symbolique entre les navires et leurs équipages (le couple navire-équipage) et la mise à l'épreuve, à terre comme en mer, de certaines dispositions physiques, morales et psychologiques des marins et de leur famille (Guichard-Claudic, 1999). La conformité aux attendus de cette culture tend non seulement à « faire » localement le « bon pêcheur » (Amand, 2011 ; Escallier, 2014), mais constitue certainement un des puissants ressorts du dynamisme de la pêche artisanale française tout au long de la période considérée.

Nous employons dans ce texte le concept de culture pour désigner un socle de valeurs collectivement partagé par les membres d'une même communauté (Dubar, 1969). Certaines communautés portuaires ont élaboré une culture que nous désignerons de « l'honneur », à l'instar de travaux ethnographiques consacrés à d'autres terrains (Bougeois 1995 ; Bourdieu 1980 ; Weber 1998), ou bien, à défaut, une culture de la « réputation » (Chauvin, 2013 ; Ferrari, 1999 ; Laferté, 2018). Chaque professionnel est apprécié à l'aune de cette culture, y compris par celles et ceux qui ne participent pas directement au métier de la pêche : les épouses, les retraités, les commerçants, les agents du Crédit Maritime, les mareyeurs, les équipementiers, etc. Si la vaillance et l'engagement « corps et âme » (Wacquant, 2001) dans le métier constituent toujours les traits saillants de dispositions professionnelles attendues, notre propos est de décrire une configuration du social dans laquelle ces dispositions sont insérées et appréciées à l'échelon des territoires. Leur signification déborde ainsi les limites du groupe professionnel (Laillier et Stenger 2017) pour trouver pleinement leur sens au sein d'une communauté d'appartenance et de référence par ailleurs peu sensible à certaines préoccupations gestionnaires de la ressource halieutique (Debril, 2012),

ainsi qu'au droit ordinaire du travail salarié (Chaumette, 2008).

Notre propos s'appuie sur 30 entretiens<sup>1</sup> réalisés auprès de marins pêcheurs hauturiers du Guilvinec (Finistère) et de l'île d'Yeu (Vendée), nés entre 1940 et 1960. Ces deux territoires ont le statut de « cas sociologique » (Passeron et Revel, 2005), selon une démarche par laquelle des caractéristiques révélées dans de micro-territoires ayant la qualité de lieux anthropologiques (Augé, 1992) peuvent ensuite être mobilisées pour la compréhension d'autres territoires – portuaires ou non – dans leurs différences ou similitudes. Le choix de ne s'intéresser qu'au segment de la pêche hauturière<sup>2</sup> répond à la même préoccupation. Cette dernière occupait une place centrale en termes d'emplois directs et induits générés localement, mais aussi du point de vue symbolique. La pêche hauturière incarnait les valeurs cardinales du métier selon les échelles d'appréciations communautaires. C'est pour cette raison que plusieurs embarquements à bord de navires hauturiers constituaient pour les apprentis-matelots (les mousses) l'entrée obligée dans la carrière, même pour ceux qui se destinaient après leurs années de formation à la petite pêche ou à la pêche côtière.

Après avoir présenté dans une première partie la manière dont ces deux territoires se sont construits comme lieux anthropologiques autour de l'économie de la

pêche, nous nous interrogerons dans une deuxième partie sur les conditions locales de la production du « bon marin », en observant le processus de socialisation des « jeunes » aux métiers de la pêche, puis la manière dont les patrons-armateurs étaient (ou non) reconnus par la communauté comme de « bons patrons ». Dans la dernière partie, nous développerons l'idée que le travail réalisé en mer était consacré et reconnu à « terre » selon un double processus de légitimation que constituaient l'affichage ostentatoire de consommations matérielles et les possibilités que pouvaient avoir les marins de mobiliser l'autochtonie comme ressource au service de leurs intérêts.

### Des territoires construits par et pour la pêche

L'île d'Yeu (YE) est restée longtemps un territoire profondément marqué par la ruralité et le Guilvinec (GV) un petit hameau rattaché à la commune de Plomeur. Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que le centre de gravité des deux communes se déplace de la terre vers la mer. Saint-Sauveur à YE cède sa place de « capitale » à Port-Joinville et le GV acquiert le statut de commune en 1880. *A priori* peu comparables du point de vue de la pêche professionnelle, YE et le GV connaissent pourtant des évolutions similaires. Au cabotage et à la pêche sardinière, activités encore dominantes dans les deux ports avant la fin du second conflit mondial, se substitue au cours des années 1960 une économie locale des pêches dynamisée par l'essor d'une flottille artisanale hauturière. Dans cette première partie, nous souhaitons montrer que les deux communes retenues ont construit leur identité sur les bases d'une réussite économique locale finalement assez exceptionnelle comparée à celles des communes rurales environnantes. L'intégration forte de l'économie des pêches à l'ensemble des autres activités qui se déploient localement

1. Les entretiens ont été réalisés dans le cadre du programme de recherche COSELMAR financé par la Région des Pays de la Loire (2013-2017).

2. Les navires hauturiers artisanaux sont des embarcations qui mesurent entre 16 et 24 mètres. Ils sont autorisés à pêcher jusqu'à 150 milles des côtes pour des marées qui peuvent durer plus de deux semaines. Le propriétaire du bateau (armateur) est généralement celui qui a la responsabilité de la stratégie de pêche et qui commande le navire, à bord il est le « Patron ». Au cours de la période envisagée dans l'article, ces navires pouvaient embarquer jusqu'à huit hommes d'équipage.

a certainement contribué à renforcer la cohérence sociale et culturelle de ces deux territoires, voire, à l'instar du rôle joué par les écoles des pêches, a favorisé une sorte de clôture de ces territoires sur eux-mêmes (Bigot, 2005).

### 1. L'inscription physique des activités halieutiques dans le territoire

À partir du IV<sup>e</sup> plan (1962-1965) et jusqu'à la fin des années 1990, l'État et les régions encouragent la construction de navires neufs de moins de 24 mètres (Le Floc'h, 2017 ; Vauclare et Chever, 1985). Dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire, des financements publics permettent d'agrandir et de moderniser les infrastructures portuaires et favorisent la première mise en marché des produits halieutiques par la construction des criées dans les principaux ports de débarquement (celle du GV est inaugurée en 1959 et celle d'YE en 1984). Parallèlement, de nouvelles activités apparaissent ou bien se développent : construction navale et équipement, banques (Crédit Maritime), sociétés d'assurances, coopératives maritimes, contribuant certainement à un sentiment collectivement partagé d'habiter dans une commune dynamique.

Alors que les ports bigoudens se sont développés initialement par un appel à une main-d'œuvre rurale et l'apport de capitaux étrangers à la pêche, la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle est marquée par l'affirmation d'un capitalisme local soutenu par des politiques publiques dont la finalité est d'accompagner puis de pérenniser le développement économique de petites communes périphériques *via* la création d'emplois et la redistribution locale de la valeur produite par la pêche (Bigot *et al.*, 2008). Au tout début des années 1970, le quartier maritime du GV compte plus de 350 chalutiers (dont 100 hauturiers) et 79 fileyeurs sont immatriculés à YE (dont 53 hauturiers).

Les deux communes s'engagent dans l'économie des produits de la mer, comme l'illustrent les propos suivants :

*« Il y a eu une volonté des mareyeurs d'augmenter et de régulariser les apports. Ils participaient au financement des bateaux, ils avaient des parts. Mais il n'y avait pas que les mareyeurs, il y avait le charpentier du coin, le maçon, le fournisseur de la station Total. Il y avait la population locale, le boulanger qui mettait un peu d'argent... C'étaient des locaux, qui vivaient de la pêche et qui avaient conscience de ça... Ils avaient intérêt que la pêche vive. »* (Soazig, armateur, 1959, GV).

La forte intégration des métiers de la pêche dans l'économie marchande locale soulignée ci-dessus justifie l'emploi du terme de communauté portuaire plutôt que celui de communauté de pêcheurs plus anciennement mobilisé en anthropologie sociale (Breton, 1981). La pêche hauturière, davantage que la petite pêche, était inscrite dans un modèle économique de type productiviste : *« À l'époque, ce que l'on nous demandait, c'était de bourrer les cales, alors on bourrait les cales. »* (René, patron-armateur, 1945, GV), sans que ne se pose (du moins jusqu'à l'orée des années 1970) la question de l'épuisement de la ressource halieutique et celle d'une réglementation des pêches à l'échelle européenne (Lequesne, 2004).

### 2. L'autochtonie dans le milieu de la pêche

Le concept d'autochtonie désigne une réalité du social qui dépasse celle circonscrite par la notion de système productif local (Courlet, 2001), parfois mobilisée pour qualifier une cohérence entre un territoire et les activités économiques qui y sont intégrées. L'autochtonie ne renvoie pas à un espace social qui serait totalement clos sur lui-même. Les communautés portuaires étaient fortement dépendantes du

marché des produits de la mer et des politiques publiques notamment en matière de construction de nouvelles infrastructures. Elles étaient également traversées par des enjeux locaux de classement social et par une inégale distribution des ressources économiques et symboliques. Toutefois, alors que la modernisation des structures agricoles entraîne le déclin des communautés paysannes, le processus inverse semble caractériser certaines communautés portuaires. Si jusqu'à l'orée des années 1950, les pêcheurs et leurs familles constituaient aux yeux des communautés locales (agriculteurs, commerçants, membres du clergé, petites élites républicaines) une population problématique (Clarac, 1931 ; Fichou, 2009), les années 1960 à 1990 peuvent être envisagées comme celles de la « revanche », au cours desquelles se joue l'inversion du stigmate. La nette distinction entre groupes sociaux locaux se poursuit au cours des années de croissance, mais, cette fois, à la faveur des communautés portuaires.

Au travers du concept d'autochtonie, deux réalités emboîtées sont désignées : celle de territoires qui puisent en leur sein les ressources qui leur sont nécessaires pour assurer leur reproduction économique et symbolique et celle d'une population qui revendique son appartenance à une communauté et, par conséquent, qui en accepte les règles, en particulier dans l'espace du travail.

Si la plupart des matelots avaient fréquenté l'école des pêches située dans la commune, ce sont moins les brevets et les certificats qui réglaient l'accès au métier de la pêche que les jeux d'interconnaissances. Le marché du travail à YE comme au GV répondait à la définition que donne Catherine Paradeise d'un marché du travail fermé, « [soit] sa monopolisation par un collectif de travailleurs auxquels est socialement reconnue la possession de savoirs et savoir-faire jugés indispensables

à l'élaboration d'un bien ou d'un service » (Paradeise, 1988). Un des aspects les plus saillants de la fermeture du marché du travail à la pêche était son extrême localisation. Une fois les premiers embarquements acquis, les carrières professionnelles étaient circonscrites aux navires du port selon un modèle de mobilité horizontale. Pour les matelots, la carrière se déroulait le plus souvent au sein d'un même métier et d'une même flottille. Seules des circonstances exceptionnelles, comme la nécessité d'être plus régulièrement à terre ou l'avancée en âge pouvaient les contraindre à travailler sur un navire côtier ou à la petite pêche (au prix d'une rémunération plus faible). Les patrons-armateurs, en particulier ceux qui étaient appréciés et bien insérés dans la communauté portuaire, pouvaient compter sur l'épargne locale et le soutien des administrateurs du Crédit Maritime pour financer l'achat d'un nouveau navire. Par ailleurs, le marché matrimonial, le lieu de résidence, les espaces de sociabilité et tous ceux dans lesquels s'exerçaient les responsabilités politiques, associatives et syndicales étaient presque toujours inscrits à l'échelle cantonale (Gouzien, 2012).

Le concept d'autochtonie désigne également une manière spécifique et revendiquée par des populations d'« être d'un lieu » (Bayart et Geschiere, 2001 ; Sencébé, 2004). De manière très concrète, ces manières trouvaient une forme d'expression par la préférence locale en matière d'accès à l'ensemble des ressources économiques et symboliques. À titre d'exemple, les coopératives maritimes assuraient une « territorialisation des flux économiques » (Gouzien, 2012), alors que, sur une autre échelle des préférences communautaires, un patron de pêche ne refusait jamais un premier embarquement au(x) fils d'un matelot jouissant d'une « bonne réputation ». L'existence d'un maillage dense d'associations locales d'entraide et de solidarité assurait pour sa part une fonction forte

d'intégration sociale, comme ce fut le cas des associations de femmes de marins, des sociétés de secours mutuels ou encore des « sociétés d'assistance » qui, comme celle de l'île d'Yeu, pouvaient venir en aide aux veuves et aux orphelins de marins ayant péri en mer.

## La production sociale des marins

Le sentiment d'être « entre soi » est aussi le produit d'un espace singulier – le navire – qui est un espace de travail et de vie. Si la pêche hauturière est un métier d'homme, ce n'est pas par absence de compétences des femmes (Thompson, 1985), mais par une exacerbation des « qualités masculines » dont la force et l'endurance constituent les points cardinaux. Ces qualités n'étaient pas acquises une fois pour toutes, elles devaient être mobilisées lors de chaque marée à la manière d'une mise en preuve et à l'épreuve de soi (Chauvin, 2013 ; Goffman 1973 ; Ragouet, 2000). Vivant plusieurs semaines dans le huis clos que constitue un navire de pêche, les hommes se connaissaient intimement, se jugeaient et, une fois à terre, parlaient les uns des autres.

Le faisceau de contraintes sociales qui s'exerçait sur chacun *via* l'autochtonie s'inscrivait donc dans un double registre d'appréciation constitutif de la culture des communautés portuaires. La valeur des mousses était laissée à l'appréciation des hommes du pont, puis validée par le « patron ». La valeur du couple navire-équipage était appréciée par l'ensemble du collectif, y compris ceux restés à terre.

### 1. L'appel du métier

La production locale de « bons matelots » s'effectuait selon un processus de socialisation professionnelle qui, en amont des premiers embarquements, prenait la forme d'un « appel du métier » (ou d'une sorte d'« évidence ») puis, une fois à bord, par

les effets de l'imprégnation de gestes techniques, de dispositions morales et psychologiques auprès de matelots plus aguerris. Les propos de René illustrent la manière dont « l'appel » aux métiers de la pêche constituait le résultat combiné d'un travail de repérage collectivement entrepris et de l'effet mimétique d'une classe d'âge promue au même destin social :

*« Depuis que l'on a cinq ans, on vivait sur le port... On montait sur les bateaux, on allait trier à bord [les langoustines] pour se faire une petite pièce... Après [vers 11-13 ans] on aidait à débarquer, on maniait les caisses, y avait des sous à gagner... À 14 ans, mon père qui était matelot sur un 18 mètres m'a dit : "On part pour 15 jours au merlu, tu peux venir." »* (René, patron-armateur, 1945, GV).

Si tous les fils ne devenaient pas pêcheurs, comme l'explique René – *« L'envie, ça suffit pas, en mer les anciens ont aussi leur mot à dire... Les anciens, ils sont rudes... C'est eux qui t'apprennent... Des fois, ils te disaient : "Bon, laisse tomber, tu ne seras jamais marin, t'es pas fait pour le métier." »* –, tous les matelots avaient au moins un parent pêcheur, ainsi qu'en témoigne André :

*« On a tous un parent qui est marin, on connaît la pêche, puisque mon cousin est pêcheur, puisque mon frère est pêcheur. C'est vrai, les gens de l'île disent "la pêche c'est notre âme, notre essence". »* (André, matelot, YE, 1953)

Certes, à la toute fin des années 1990, le modèle de la vocation perd de son pouvoir explicatif. Interrogés sur le choix du métier, les plus jeunes évoquent l'inappétence scolaire, le refus du déracinement que pouvait entraîner une carrière d'ouvrier à l'usine (qui leur paraissait seule envisageable), ou encore l'envie exprimée de ne *« pas être enfermé dans un bureau toute la journée »* (Patrick, second, 1957, GV).



Finalement, « l'appel du métier », comme facteur de l'engagement dans la carrière était le résultat combiné des réalités économiques et culturelles de communautés portuaires qui valorisaient à l'extrême les comportements virils et qui offraient peu d'emplois attractifs hors du secteur de la pêche.

## 2. La vocation mise à l'épreuve

Le travail sur le pont d'un navire hauturier constituait un passage obligé pour tous les nouveaux entrants, ainsi que le souligne Yann, patron-armateur né à la Turballe (Loire-Atlantique) en 1961 :

*« C'est l'épreuve sur le pont, parce que c'est un travail physique pour commencer. C'est là que déjà il faut faire sa place, parce qu'on ne peut pas se fondre dans la masse, c'est pas une entreprise de deux cents personnes... S'il y en a un qui fait mal son travail, ça se ressent forcément sur le travail des autres... Il faut savoir qu'à bord des bateaux, il faut être fort physiquement, mais aussi psychologiquement... Il y a beaucoup de promiscuité à bord, donc tout se qui se passe au pont se transmet à l'ensemble du bateau et ça peut mettre une ambiance de merde... Si tu n'as pas les capacités mentales pour supporter certaines choses, le mauvais temps, l'éloignement, la promiscuité, le cafard aussi, il vaut mieux renoncer. »*

C'est donc à bord des navires hauturiers, lorsqu'ils étaient séparés du monde des « terriens », et non sur les bancs de l'école, que se produisait l'effet sur les mousses d'une socialisation professionnelle qui valorisait des aptitudes physiques (comme la capacité à « travailler dur » de jour comme de nuit et quelles que soient les conditions météorologiques), des dispositions morales (dont la retenue et l'entraide), mais aussi une certaine « docilité » (comme le fait de se soumettre aux injonctions des « anciens » et du « Patron » à qui

revient la stratégie de pêche). Les premiers embarquements étaient aussi un moment privilégié pour évaluer d'autres qualités plus « psychologiques », comme l'aptitude à bien vivre l'isolement, à supporter la promiscuité à bord et à maîtriser sa peur. Ces différentes formes d'appréciation qui portent sur l'« homme [le mousse] dans sa totalité d'être » constituent sociologiquement un dispositif de reconnaissance ayant un sens dans une communauté spécifique de travail (Beuscart *et al.*, 2015). Finalement, la production endogène des apprentis matelots constituait une forme de garantie pour les équipages, payés à la part de pêche<sup>3</sup>, mais aussi pour l'ensemble de la communauté portuaire dont la prospérité dépendait de la vitalité des activités halieutiques.

## 3. La qualification des « bons patrons »

Doublement insérés dans le modèle productiviste de production de poissons, comme patrons de pêche et armateurs, les patrons-artisans étaient soumis aux jugements de la communauté : ceux des hommes d'équipage, puisque leur aptitude à trouver la ressource nourrissait l'espoir d'une « bonne part », et ceux de la communauté portuaire dont la majorité des actifs était liée à la pêche. Ainsi, au cours des années 1980, plus de 70 % de la population active à YE occupait un emploi direct ou induit par les activités de pêche et, au

3. Dans le secteur de la pêche artisanale, le chiffre d'affaires réalisé par la vente du poisson à l'occasion de chaque marée (durée de la pêche) est divisé en deux parts. La première rémunère le capital (l'armement) et la seconde le travail (l'équipage). La part de l'équipage – de laquelle sont déduits certains frais communs comme le gasoil, la glace et l'avitaillement – est ensuite divisée en parts de pêche dont le nombre dépend du poste occupé sur le navire : deux parts pour le patron, une part et demie pour le second et le mécanicien, une part pour chacun des matelots, une demi-part pour les mousses confirmés.

GV, il y avait plus d'inscrits maritimes que d'habitants dans la commune.

La réputation d'être un « bon patron » ne sanctionnait pas une aptitude à savoir « braver la mer » ni même à être particulièrement attentif à la sécurité ou au bien-être de l'équipage. Les « bons patrons » étaient ceux qui « savaient pêcher ». Eu égard à la division technique du travail à bord, c'était à eux que revenait la charge de « trouver le poisson » :

« *Sur les lieux de pêche, c'est le patron qui commande. Il mène son embarcation là où il veut traîner son chalut. Nous on trie, on lave, on range, on répare les chaluts, ça, c'est le boulot des matelots.* » (Luc, matelot, 1945, GV).

Les qualités du « savoir-pêcher » du patron étaient retraduites à terre (et le sont encore) par un chiffre d'affaires (vente du produit de la pêche en criée) dont dépendait la paie des matelots. Les patrons qui savaient pêcher attiraient les bons matelots et fidélisaient leur équipage. C'est donc sur des bases d'appréciations par interconnaissances mutuelles que se construisaient les hiérarchies locales entre patrons et entre matelots et finalement que se constituaient des couples navire-équipage en dehors de toutes les règles ordinaires du droit du travail terrestre.

À titre d'exemple de la manière dont le modèle économique productiviste de la pêche et la culture de l'honneur des communautés portuaires se confortaient mutuellement, nous pouvons évoquer le cas des quatre jeunes patrons de YE qui partent, à la fin des années 1980, pour une saison à la pêche au thon rouge (les navires sont armés de filets maillant dérivants, technique de pêche encore inédite dans les ports bretons et vendéens). Comme l'explique l'un d'entre eux :

« *La première année, je suis rentré le premier parce qu'on ne rentrait que quand le bateau était plein... Et tous les ans, sans me flatter, c'était moi le meilleur du coin...*

*La cale à bloc et puis sept à huit tonnes sur le pont parce qu'on ne pouvait pas mettre tout [...]. On ne parlait pas de quotas, on n'avait pas de quotas, on tournait par rapport au mareyeur. Tout le monde était jaloux, les uns des autres, c'était à celui qui ramenait le plus. » (André, patron-armateur, 1955, YE).*

Pendant près de vingt ans, la pêche thonnière a incarné à YE l'habileté et l'audace des patrons, le courage et la vaillance des équipages. Elle a contribué à établir, jusque sur le continent, la réputation des pêcheurs islais et, localement, elle a participé à l'émergence de nouvelles notabilités. Mais la dimension symbolique et culturelle de cette pêche n'était pas absente. Envisagée de cette manière, la mobilisation des équipages pour décrocher le « ruban bleu » trouve sociologiquement son sens. Une grande fête populaire rassemblait courant septembre les islais qui célébraient de cette manière la fin de la « saison au thon ». À cette occasion était décerné le très disputé ruban bleu au navire ayant réalisé le chiffre d'affaires le plus élevé en criée. Cette distinction était surtout l'occasion de célébrer publiquement le couple navire-équipage le plus performant, soit celui qui contribuait le plus au dynamisme de la communauté portuaire prise dans son ensemble.

### La Terre comme espace social de réalisation de l'honneur

Le retour au port constituait le moment de mise en visibilité du travail accompli par le couple navire-équipage :

« *Notre fierté lorsqu'on revenait, c'était au débarquement des poissons. Ils étaient tous là, à nous regarder sur la plateforme construite au-dessus de la criée. Chacun y allait de son petit commentaire.* » (Gilles, second, 1960, GV)

Qu'ils soient mareyeurs, employés du port ou de la criée, marins pêcheurs

retraités, collègues, épouses, tous les membres de la communauté étaient en mesure d'apprécier le travail accompli par les hommes en mer et c'était ainsi que se faisaient les réputations.

La conformité aux attendus de la culture de l'honneur et sa traduction pratique dans l'engagement sans faille dans l'espace de travail trouvaient à terre deux formes différentes de consécration, détaillées ci-dessous.

### 1. L'affichage ostentatoire de la réussite

À terre pour quelques jours, les « jeunes » ayant fraîchement acquis leur poste de matelot tenaient à le faire savoir à travers des consommations ostentatoires :

*« Il y a vingt ans, on voyait des jeunes avec des BMW, des Audi... Avant, dans la pêche, tu gagnais bien ta croûte, deux, trois, quatre fois plus que ton copain ouvrier... Ceux qui avaient de l'argent, ils en profitaient. »* (Gilles, second, 1960, GV).

La « flambe » était une manière très légitime pour les jeunes matelots encore célibataires de se mettre en scène et de se distinguer de ceux restés à terre :

*« Si t'as que le SMIC, tu vis, mais en te serrant la ceinture tout le temps... Avec ta paye [de matelot hauturier] tu peux vraiment faire plein de choses... À terre, tu peux vraiment t'éclater, tu comptes pas. »* (Clément, matelot, 1968, YE).

Ces consommations publiquement affichées par les « jeunes » étaient une manière de dire à l'ensemble de la communauté portuaire qu'ils avaient été jugés par les « anciens » aptes à exercer le métier et qu'ils touchaient dorénavant une pleine part comme les autres marins embarqués.

Pour ceux qui exerçaient le métier depuis plusieurs années, la construction de la « belle maison » (les néo-bretonnes construites dans le courant des années 1970 au GV en sont un exemple) constituait le

point d'orgue de la réussite affichée. Par ailleurs, pour les femmes de marins hauturiers – contrairement aux conjointes d'agriculteurs dont la participation active était nécessaire à la bonne marche de l'entreprise (Salmona, 1985) –, l'inactivité professionnelle était le signe d'une aisance acquise (Charvet *et al.*, 2016), alors que certaines avaient pu, comme leur mère, travailler dans les conserveries (Fichou, 2010). Si la réussite matérielle et son étalage suscitaient commentaires et jalousies, ses fondements n'étaient que rarement remis en cause puisque, dans l'imaginaire collectif, les hommes face à la mer et à ses ressources étaient tous égaux. Ils ne se distinguaient que par leur engagement, leur force, leur vaillance et finalement par l'appariement vertueux entre des hommes d'équipage, un patron et son navire.

### 2. Les ressources de l'autochtonie

Contrairement aux travaux qui tendent à valider l'idée que les liens faibles apportent plus de ressources sociales aux individus que leurs liens forts (Granovetter, 1973), au sein de communautés marquées par l'autochtonie, c'est la capitalisation par certains des liens forts qui leur confère localement une ressource, voire un pouvoir (Renahy, 2010 ; Retière, 2003). Les patrons-armateurs – souvent à la retraite – localement consacrés comme de « bons patrons » avaient pour charge de représenter leurs pairs dans les organisations portuaires : comité local des pêches, coopérative maritime, comité portuaire, centre de gestion, Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), caisse locale du Crédit Maritime, conseil d'administration de l'école des pêches, etc. Au sein d'un groupe professionnel où les organisations syndicales étaient finalement peu reconnues, ceux qui exerçaient ces mandats disposaient d'un véritable pouvoir local, notamment lorsqu'il s'agissait d'examiner les dossiers de financement d'un navire. De même que la communauté aveyronnaise de

Paris jouait un rôle décisif dans l'octroi par les banques de crédits à ses membres (Ferrary, 1999), derrière chaque professionnel de la pêche, c'était un collectif qui s'engageait : la famille et les « anciens » pour les jeunes se destinant à devenir

matelot, les organisations professionnelles et les financeurs locaux pour les candidats à la propriété de l'outil de production.

Retraduite pour chacun en un capital réputationnel (Beuscart *et al.*, 2015), l'autochtonie était de cette manière la ressource

### Encadré. Une carrière remarquable

Bruno est né en 1966 aux Sables-d'Olonne dans le département de la Vendée. Il est issu d'une famille de pêcheurs : « *Tous les hommes de la famille étaient pêcheurs, mon père, mes oncles, mes deux grands-pères... On est tous nés ici, à trois minutes du port.* » Sa vocation pour le métier est précoce : « *On a toujours été bercés là-dedans et ça m'a plu dès le début. Moi, à l'âge de neuf ans, je voulais déjà aller sur le bateau [...]. J'avais quatorze ans, je suis parti faire la saison du thon sur le bateau de mon père et puis je suis rentré à l'école des pêches à quinze ans et, à seize, je me suis embarqué comme matelot [...]. J'ai changé cinq fois de bateau... Plus le matelot était bon, plus il montait en gamme sur les bateaux... Ça se faisait comme ça... Je restais une paire d'années sur un bateau et puis je m'en allais sur un autre où je pensais gagner plus... Des fois le patron, il me rappelait : "Allez reviens", mais quand je partais, je ne retournais plus, je cherchais du mieux [...]. En 1984, j'ai été pris comme second sur un chalutier qui faisait le Nord [Nord Irlande], un 22 mètres... Le patron, c'était un des meilleurs du port, un très bon pêcheur et un très bon patron qui savait commander sans coups de gueule... Quand j'avais fini mon travail sur le pont, je montais à la passerelle, j'ai beaucoup appris avec lui.* » Matelot puis second, Bruno, marié et père de deux enfants, est un « jeune » remarqué sur le port et apprécié de ses pairs. En 1988, l'armement coopératif des armateurs vendéens (ACAV) lui propose de prendre le commandement d'un de ses bateaux : « *Un soir, je reçois un coup de téléphone : c'était le président de l'ACAV. Il m'a dit : "Y a une place de patron qui se libère. Est-ce que tu la veux ? Est-ce que tu veux la prendre ?" "Écoute, oui !" C'était un 12 mètres, je suis resté deux ans patron avec trois matelots... Ça marchait bien, j'avais un bon équipage, alors ils [l'ACAV]*

*m'ont sollicité, ils avaient le projet de faire trois 22 mètres et j'étais dedans. Ils m'ont proposé : "Est-ce que tu veux en commander un ? Est-ce que tu veux mettre des parts dans le troisième ?" "Ben oui." Et ça s'est fini comme ça [...]. J'avais l'ACAV derrière moi, le Crédit Maritime a suivi, la banque prête parce qu'elle sait qu'il y a l'armement coopératif derrière... J'ai pris 20 % des parts, puis j'ai racheté petit à petit... L'ACAV m'a donné ma chance, sinon j'aurais jamais eu un bateau.* » En 2013, Bruno confie son bateau à son second et prend la présidence de l'ACAV, après en avoir été administrateur : « *Ça se fait naturellement : "Tiens, Bruno, est-ce que tu veux faire partie du conseil d'administration ? Est-ce que tu veux devenir président ?" »* Bruno est désormais un homme influent et écouté sur le port, une personne qui fait « autorité ». Le président de l'ACAV est représenté dans toutes les organisations professionnelles, dont l'organisation des producteurs de Vendée (OP Vendée) et l'organisation professionnelle des pêcheurs pour la région des Pays de la Loire (COREPEM), dont font partie les pêcheurs de YE. Avec la dizaine de collègues qui constituent le conseil d'administration de l'ACAV, il est de ceux qui permettent aux jeunes de s'installer : « *Tout le monde se connaît ici, les gars sont en mer, ils se côtoient et puis ensuite il y a le bouche-à-oreille. On connaît les bateaux qui travaillent plus ou moins bien, on connaît les patrons qui travaillent plus ou moins bien. Bon on connaît les gars, un gars qui demande un bateau [en copropriété avec l'ACAV], on peut lui refuser, ça peut être un très bon matelot, un bon second, mais il fera jamais patron... Ça peut être aussi un gars qui n'est pas stable, qui n'est pas rangé, qui n'a pas une famille, un gars qui bouge trop, qui fait trop la bringue, qu'a pas la réputation d'être trop un bossueur, ça c'est des paramètres importants dans la pêche.* »

principale dont les marins pêcheurs disposaient pour faire valoir leurs prétentions de carrière à l'aune des ordres de classement et d'appréciation produits localement. En définitive, le « bon marin » – matelot ou patron – était celui que la communauté portuaire considérait comme apte à participer pleinement à sa reproduction envisagée dans ses dimensions symboliques, économiques et culturelles (Godelier, 2007).

\*  
\* \*

À la différence de beaucoup de communautés paysannes françaises qui n'ont pas pu résister au processus de modernisation du secteur agricole, tout se passe comme si le processus inverse s'était produit pour des communautés portuaires qui, au cours des années 1960 aux années 1990, connaissent un essor sans précédent. Les communes littorales qui ont obtenu des aides publiques pour la modernisation de leurs structures portuaires et le financement des outils de production mobilisent des ressources sociales, économiques et culturelles locales qui leur permettent de bénéficier pleinement de leur entrée dans l'économie « moderne » à travers la création d'emplois directs et induits liés à la pêche. Elles ont la capacité de « produire » leurs marins via la mobilisation de dispositifs sociaux et économiques qu'elles contrôlaient presque totalement, de la socialisation des jeunes mousses aux attendus du métier à l'évolution des carrières professionnelles des marins-pêcheurs qu'ils soient patrons ou matelots.

Les communautés portuaires, dont celles du Guilvinec et de l'île d'Yeu qui nous ont servi de point d'appui, étaient marquées par un niveau élevé d'autochtonie. Dès lors, les dispositifs de production du « bon marin » étaient naturalisés pour les « jeunes » et leur famille. Ces dispositifs, qui pouvaient être très contraignants, que ce soit à terre ou en mer, n'étaient que très rarement contestés. Le « bon marin » était aussi une figure sociale hautement

valorisée. Il était, via l'honneur et la réputation, une des expressions les plus abouties des cultures portuaires qui pouvaient certes présenter localement des différences, mais qui avaient toutes pour caractéristique d'être étroitement articulées (et en résonance) avec le modèle productiviste appliqué à la pêche qui s'est maintenu jusque dans les années 1990.

La perte des « bons marins » (surtout des matelots) que déplorent des « anciens » est donc à relier avec ce qu'ils appellent la « crise de la pêche ». Cette dernière apparaît pour les pêcheurs comme la conséquence de contraintes non maîtrisées par les communautés portuaires (Lazuech, 2016). Des travaux récents (Charcossez, 2019 ; Desfontaines, 2019) tendent à montrer une certaine permanence des conditions de travail à bord des navires de pêche envisagées à l'aune de la pénibilité du travail. Mais la désaffection des « jeunes » pour ce type de métier, les carrières écourtées, le recours à une main-d'œuvre étrangère (en particulier dans la pêche hauturière) montrent que les contraintes du métier sont de moins en moins acceptées par les équipages lorsqu'elles ne s'inscrivent plus au cœur de communautés dans lesquelles elles faisaient sens. Ce constat nous invite à penser les mondes professionnels dans leur socio-histoire. Le secteur de la pêche, comme celui de l'agriculture (Champagne, 2002 ; Gaté, Latruffe, 2016 ; Mendras, 1967 ; Nicourt, 2013), est soumis à des évolutions économiques et sociétales qui conduisent à réinterroger la pertinence des cultures locales comme clef de lecture pertinente dans la compréhension d'espaces professionnels spécifiques. Ces interrogations peuvent susciter de nouveaux travaux, à l'instar de ceux qui se donnent pour objet l'étude des dispositifs marchands construits sur un discours valorisant la « tradition » (Boltanski et Esquerre, 2017) y compris dans le secteur de la pêche (Debucquet et Lazuech, 2017). ■

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amand R. (2011). *Socio-anthropologie des marins pêcheurs*. Paris, L'Harmattan, 300 p.
- Augé M. (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris, Seuil, 155 p.
- Barranger L. et al. (2011). Suivi des résultats économiques et analyse financière des entreprises de pêche dans les régions de l'AGLIA. *Observatoire des pêches et des cultures marines du Golf de Gascogne*.
- Bayart J.-F., Geschiere P. (2001). « J'étais là avant ». Problématiques politiques de l'autochtonie. *Critique internationale*, n° 10, pp. 126-128.
- Beuscart J.-S. et al. (2015). La réputation et ses dispositifs. Introduction. *Terrains et travaux*, vol. 1, n° 26, pp. 5-22.
- Bigot D. (2005). Des écoles de pêche aux lycées maritimes et aquacoles. *Techniques & Culture*, vol. 1, n° 45, en ligne le 22 mai 2008, consulté le 31 décembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tc/1351> ; doi:10.4000/tc.1351
- Bigot J.-F. et al. (2008). Criées et ports de pêche. In Guillotreau P. (dir.), *Mare economicum, enjeux et avenir de la France maritime et littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 552 p.
- Boltanski L., Esquerre A. (2017). *Enrichissement : une critique de la marchandise*. Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 562 p.
- Bourdieu P. (1980). *Le sens pratique*. Paris, Minuit, 480 p.
- Bourgeois P. (2001). *En quête de respect. Le crack à New York*. Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 464 p.
- Breton Y. (1981). L'anthropologie sociale et les sociétés de pêcheurs. *Anthropologie et Sociétés*, vol. 5, n° 1, pp. 7-27.
- Champagne P. (2002). *L'héritage social refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie en France (1950-2000)*. Paris, Seuil, 336 p.
- Charcossey B. (2019). *Contre temps et marées. Pêcheurs hauturiers de Lorient en mer d'Écosse*. Nanterre, Société d'ethnologie, 207 p.
- Charvet M., Laurieux F., Lazuech G. (2016). Quand la pénibilité du travail débarque. Le temps des pêcheurs et de leurs conjointes. *Travail et Emploi*, n° 20, pp. 53-75.
- Chaumette P. (2008). De la prévention à la pêche maritime. Protéger les marins autant que la ressource halieutique. *Revue française des affaires sociales*, vol. 2-3, pp. 323-339.
- Chauvin P.-M. (2013). La sociologie des réputations. Une définition et cinq questions. *Communication*, vol. 2, n° 93, pp. 131-145.
- Clarac Cl.-A. (1931). La presqu'île guérandaise. *Revue de géographie alpine*, vol. 19, n° 4, pp. 801-857.
- Corlay J.-P. (1984). Le conflit des pêches françaises en 1980 : essai de socio-géographie halieutique. *Noréis*, n° 1231, pp. 155-169.
- Courlet C. (2001). Les systèmes productifs localisés. Un bilan de la littérature. *Cahiers d'économie et sociologie rurale*, n° 58-59, pp. 81-103.
- Debril T. (2012). L'évolution de la filière pêche dans le contexte européen. Externalités économique et politique publique. *Économie rurale*, n° 329, pp. 3-15.
- Debucquet G., Lazuech G. (2017). Culture alimentaire et accord marchand local. Une enquête au sein de l'AMAP poisson Yeu-Continent. *Terrains et travaux*, vol. 2, n° 31 pp. 129-155.
- Delbos G., Jorion P. (1990). *La transmission des savoirs*. Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme, 310 p.
- Deldrève N. (2015). *Pour une sociologie des inégalités environnementales*. Eco-polis, Peter Lang AG, n° 24, 243 p.
- Desfontaines H. (2019). Le "sens marin", comment devient-on marin-pêcheur ? *Revue des sciences sociales*, n° 62, pp. 42-49.
- Dubar C. (1969). La méthode de Marcel Mauss. *Revue française de sociologie*, vol. 10, n° 4, pp. 515-521.
- Escallier C. (2014). *Les pêcheurs de Nazaré. L'empreinte de la mer*. Paris, L'Harmattan, 380 p.

- Ferrary M. (1999). Confiance et accumulation de capital social dans la régulation des activités de crédit. *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 3, pp. 559-586.
- Fichou J.-C. (2010). Les syndicats ouvriers des filles de la conserve de poisson en Bretagne 1905-1914. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 11, n° 2, pp. 85-100.
- Fichou J.-C. (2009). *Pêcheurs bretons durant la Seconde Guerre mondiale*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 352 p.
- FranceAgrimer (2018). *Prospective filière française de la pêche maritime*, Paris, Les Études FranceAgrimer.
- Gaté R., Latruffe L. (2016). Difficultés rencontrées lors de la transmission d'exploitations agricoles. Le cas de la Bretagne. *Économie rurale*, n° 351, janvier-février, pp. 5-24.
- Godelier M. (2007). *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*. Paris, Albin Michel, 393 p.
- Goffman E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1, *La présentation de soi*. Paris, Les Éditions de Minuit, 256 p.
- Gouzien A. (2009). Pénurie de main-d'œuvre et dispositifs localisés d'insertion dans les pêches maritimes en Bretagne. *Travail et Emploi*, n° 119, juillet-septembre, pp. 23-35.
- Gouzien A. (2012). *Coopératives maritimes et ancrage territorial de l'économie des pêches de Bretagne Sud*. Journées d'études du CIAPHIS, novembre, Université de Rennes 2.
- Granovetter M. (1973). The strength of weak ties. *American journal of sociology*, vol. 78, n° 6, pp. 1360-1380.
- Guichard-Claudic Y., Maulion H., Proutière-Maulion G. (dir.) (2016). *La Mer au féminin. Essai pluridisciplinaire sur l'évolution du rôle et du statut des femmes dans les activités maritimes*. Rapport de recherche, Université de Nantes, halshs-01405310.
- Guillotreau P. (dir.) (2008). *Mare economicum, enjeux et avenir de la France maritime et littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 552 p.
- Guillotreau P., Bundy A., Perry R. I. (Eds.) (2018). Global change in marine systems, Integrating societal and governing responses. Routledge Studies. *Environment, Culture and Society Series*, 330 p.
- Laferté G. (2018). *L'embourgeoisement, une enquête chez les céréaliers*. Paris, Raisons d'agir, 376 p.
- Laillier J., Stenger S. (2017). Ce qui fait travailler les élites. L'engagement intensif des danseurs et des consultants. *La nouvelle revue du travail* [en ligne], n° 11.
- Lazuech G. (2016). Rapport salarial, pénibilité et dangerosité du travail dans le secteur de la pêche artisanale française. *Les Mondes du Travail*, n° 18, pp. 75-87.
- Le Floc'h P. (2017). *Les pêches maritimes françaises, 1983-2013*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Lequesne C. (2004). *The politics of fisheries in the European Union*, Manchester University Press, 270 p.
- Mendras H. (1967). *La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française*. Paris, SEDEIS, 364 p.
- Nicourt C. (2013). *Être agriculteur aujourd'hui. L'individualisation du travail des agriculteurs*. Versailles, Quae, 288 p.
- Paradeise C. (1988). Les professions comme marchés du travail fermé. *Sociologie et Sociétés*, vol. XX, n° 2, octobre, pp. 9-21.
- Passeron J.-C., Revel J. (dir.) (2005). *Penser par cas*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, 292 p.
- Podevin G., Checcaglini A. (2002). Avis de tempête sur le recrutement des marins pêcheurs. *Céreq Bref*, n° 188, juillet-août, 4 p.
- Ponsot F., Mauget R. (2008). Les coopératives de pêcheurs. De la solidarité locale à une stratégie de développement. *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 307, pp. 87-93.
- Ragouet P. (2000). Notoriétés professionnelles et organisations scientifiques. *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet-décembre, n° 109, pp. 317-341.
- Renahy N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. *Regards sociologiques*, n° 40, pp. 9-26.
- Retière J.-N. (2003). Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. *Politix*, vol. 16, n° 63, pp. 121-143.

- Salmona M. (1985). L'échappée belle ou la mobilisation des femmes dans l'agriculture en France. *Tiers-Monde*, vol. 26, n° 102, pp. 371-382.
- Selznick P. (1992). *The moral commonwealth. Social theory and promise on community*. University of California press, 567 p.
- Sencébé Y. (2004). Être ici, être d'ici. Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme). *Ethnologie française*, vol. 34, pp. 23-29.
- Thompson P. (1985). Women in the fishing: the roots of power between the sexes. *Comparative Studies, Society and history*, vol. 37, n° 1, pp. 3-32.
- Vauclare C., Chever F. (1985). *Les pêches maritimes en Pays Bigouden. Matériaux pour une contribution à l'histoire socio-économique des pêches*. Paris, IFREMER, 156 p.
- Wacquant L. (2001). *Corps & âme, carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Marseille, Agone, coll. « Mémoires sociales », 270 p.
- Weber F. (1988). *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Belin, coll. « Socio-histoire », 287 p.